



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2438

"Groupe scolaire Laborde - Extension" - 61 rue des Docks, à Lyon 9ème - Opération n°
09343002 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de
l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,
Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme
ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS
BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC,
Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme
DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS,
Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M.
CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme
POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER,
M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M.
SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL),
Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2438 - "GROUPE SCOLAIRE LABORDE - EXTENSION" - 61 RUE DES DOCKS, A LYON 9EME - OPERATION N° 09343002 - ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/5268 du 19 décembre 2019, vous avez approuvé le lancement des études de l'opération n° 09343002 « Groupe scolaire Laborde - Extension ».

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Groupe scolaire Laborde - Extension ».

Par délibération n° 2022/1924 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé le lancement des travaux à un montant total d'opération estimé, suite aux études de maîtrise d'œuvre au stade d'avant-projet définitif, à 2 960 000 €TTC (valeur décembre 2021), dont 60 000 € TTC pour le mobilier, et 20 000 €TTC pour les assurances dommage-ouvrage et tous risques chantier.

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Aménagement groupes scolaires 2015-2020 », n° 2015-1, programme n° 00006.

La croissance démographique du 9^{ème} arrondissement - secteur de Vaise - nécessite l'aménagement de classes supplémentaires, notamment dans le quartier de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Industrie. Le groupe scolaire Laborde peut être agrandi de 2 classes maternelles et 2 classes élémentaires pour répondre à ce besoin.

Afin de porter la capacité à 6 classes maternelles et à 9 classes élémentaires, la présente opération consiste à :

- construire une classe sur le bâtiment existant ;
- agrandir le bâtiment existant (construction performante énergétiquement) ;
- adapter la capacité du restaurant scolaire ;
- intégrer la démarche des cours nature ;
- sécuriser la clôture d'enceinte et compléter les sanitaires ;
- adapter les locaux existants suite à la concertation.

Après consultation des entreprises et actualisation du montant de l'opération, il en ressort que le coût global de l'opération doit être porté à 3 500 000 €TTC (valeur décembre 2022). Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagement groupes scolaires 2015-2020 », programme n° 00006.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé, de contrôle technique et autres marchés d'études, seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2019/5268 du 19 décembre 2019, n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, n° 2022/1924 du 7 juillet 2022, et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le nouveau montant de l'opération n° 09343002 « Groupe scolaire Laborde - Extension » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00006.
- 2- La dépense de fonctionnement résultant du paiement des primes d'assurance, soit 20 000 €, sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon, nature 6162, fonction 020, programme Assurances, opération Prime, ligne de crédit 99513, sous réserve du vote du budget principal 2023 et suivants.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 09343002 -, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Réalisé

antérieur : 149 385,40 €;

2023 : 1 700 000,00 €;

2024 : 1 600 000,00 €;

2025: 50 614,60 €

- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET